



Ce que nous avons entendu
Plan pour l'aire de répartition
du caribou boréal de la région
du Wek'èezhì aux Territoires du
Nord-Ouest
Juin 2026

An English version of this document is available.

K'áhshó got'íne xadə k'é hederı ɬedɨhtl'é yerınıwə ní dé dúle.
Dene kədə

ʔerihł'ís Dëne Sųłíné yatı t'a huts'elkër xa beyáyatı theʔą ʔat'e, nuwe ts'ën yółtı.
Dëne sųłíné

Edi gondi dehgáh got'je zhatié k'éé edat'íéh enahddhę nide naxets'é edahí.
Dene zhatié

Jii gwandak izhii ginjik vat'atr'ijahch'uu zhit yinoththan jì, diits'àt ginohkhì.
Diniii Zhuh Ginjik

Uvanittuaq ilitchurisukupku Inuvialuktun, ququagluta.
Inuvialuktun

ᑕᔨᐱ ᓂᓂᑦᑲᐃᑦ ᐱᐳᒪᑭᐱᑦ ᐃᓄᔨᓂᐱᑦᑲᑦᑯᒪᑐᔨᑦ, ᐅᑦᓂᐱᓄᑦ ᐅᑦᑲᑕᐴᓇᑦᑲᐱᓂᐱᑦ.
Inuktitut

Hapkua titiqqat pijumagupkit Inuinnaqtun, uvaptinnut hivajarlutit.
Inuinnaqtun

kīspin ki nitawihtīn ē nīhīyawihk ōma ācimōwin, tipwāsinān.
nēhiyawēwin

Tɬɬchɔ yatɪ k'èè. Dɪ wegodɪ newɔ dè, gots'o goneɔde.
Tɬɬchɔ

Langues autochtones

request_Indigenous_languages@gov.nt.ca

https://www.gov.nt.ca/ecc/sites/ecc/files/resources/2026_news_release_spring_water_outlook_gnwt.pdf

Table des matières

Introduction.....	3
Contexte.....	4
Processus d’échanges.....	4
Conclusions tirées des réponses au sondage « Exprimez-vous »	5
Prochaines étapes.....	8

Introduction

Le caribou boréal joue un rôle essentiel dans la vie des résidents des Territoires du Nord-Ouest (TNO). Il revêt une grande importance spirituelle, culturelle et alimentaire. Sur le plan spirituel, les Autochtones révèrent le caribou boréal et de nombreux non-Autochtones le considèrent comme un indicateur d’un écosystème en santé, ainsi que comme un symbole du Nord.

Aux TNO, et plus particulièrement dans la région du Wek’èezhì, on trouve encore un habitat largement intact et une population de caribous boréaux relativement saine. Cependant, une gestion rigoureuse des terres, guidée par des plans pour l’aire de répartition, contribuera à garantir la préservation de l’habitat nécessaire au maintien d’une population viable de caribous.

L’élaboration du Plan pour l’aire de répartition du caribou boréal de la région du Wek’èezhì (ci-après le « Plan ») s’est appuyée sur le Cadre de planification de l’aire de répartition du caribou boréal des TNO (ci-après le « Cadre de planification ») et sur les nombreuses contributions du groupe de travail sur le Plan pour l’aire de répartition du caribou boréal de la région du Wek’èezhì (ci-après le « groupe de travail »). Tout au long de l’élaboration du Plan, le groupe de travail s’est conformé aux principes énoncés dans le Cadre de planification, notamment en s’appuyant sur les meilleures données scientifiques et connaissances traditionnelles et locales disponibles, ainsi qu’en tenant compte de la façon dont les liens entre les caribous et les résidents des TNO contribuent au bien-être social, économique et culturel de ces derniers.

Contexte

En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* du gouvernement fédéral et de la *Loi sur les espèces en péril* (TNO), le caribou boréal (*Rangifer tarandus caribou*) est considéré comme une espèce menacée. Il convenait donc d’élaborer un programme de rétablissement axé sur l’habitat essentiel du caribou boréal. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) s’est engagé à élaborer cinq plans régionaux pour l’aire de répartition, dont le premier est le Plan pour l’aire de répartition du caribou boréal de la région du Wek’èezhì.

Documents connexes :

- [Exprimez-vous](#)
- [Plan provisoire pour l’aire de répartition du caribou boréal dans la région du Wek’èezhì](#)
 - [Appendix A. Current Status of Boreal Caribou](#) (en anglais seulement)
 - [Appendix B. Seasonal Boreal Caribou Habitat Selection Maps](#) (en anglais seulement)
 - [Appendix C. Using Marxan to Delineate Important Areas for Boreal Caribou](#) (en anglais seulement)
 - [Appendix D. Exploring Different Range Plan Scenarios](#) (en anglais seulement)

Processus d’échanges

Le Plan est l’aboutissement de six années de travail et a fait l’objet de nombreux échanges aux TNO. Le processus a débuté par l’élaboration d’un [plan provisoire pour l’aire de répartition du caribou boréal de la région du Wek’èezhì](#) (ci-après le « plan provisoire »), qui a été approuvé et publié en mars 2022. L’élaboration et la mise à jour du Plan visaient à remplacer le plan provisoire, qui était en vigueur depuis quatre ans.

Le Plan et le plan provisoire ont été élaborés conjointement par le groupe de travail, qui s’est réuni à 11 reprises entre novembre 2019 et décembre 2024.

Le groupe de travail est composé de représentants de la Première Nation des Dénés Yellowknives, de l’Alliance des Métis du Slave Nord, du gouvernement tìjchq, d’Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), de l’Office des ressources renouvelables du Wek’èezhì, ainsi que des ministères de l’Environnement et du Changement climatique (MECC), de l’Exécutif et des Affaires autochtones (MEAA) et de l’Industrie, du Tourisme et de l’Investissement (MITI) du GTNO.

Les membres du groupe de travail ont collaboré afin de s’entendre sur une carte des catégories de gestion et sur le Plan en général. Chaque version provisoire a été transmise aux membres afin qu’ils puissent fournir des commentaires et de la rétroaction avant qu’elle soit soumise pour approbation finale. Au lancement de la page « *Exprimez-vous* » à des fins d’échanges avec le public en avril 2026, le groupe de travail a été invité à soumettre ses commentaires.

Le Groupe consultatif externe (GCE) a été tenu informé de l’avancement du Plan de façon régulière entre 2021 et novembre 2025. Parmi les représentants du GCE figurent la Chambre des mines des TNO et du Nunavut, l’Association canadienne des producteurs pétroliers, la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP), la NWT Wildlife Federation, Parcs Canada, l’Office d’examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie, l’Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie,

Digaa Enterprises, Aurora Wood Pellets et le gouvernement de la Colombie-Britannique. Tous les représentants du groupe ont été invités à soumettre leurs commentaires sur le Plan lors des réunions, ainsi que pendant la période d’échanges avec le public.

En outre, huit réunions ont été organisées entre septembre 2019 et septembre 2025 avec le groupe de révision interne des résultats de la planification du GTNO, afin de discuter et de consigner les commentaires formulés au sujet du Plan. Ce groupe est composé de représentants d’un plus grand nombre de ministères du GTNO que ceux qui font partie du groupe de travail. Le groupe de révision interne des résultats de la planification était composé de représentants du ministère de l’Infrastructure, du MITI, du ministère des Affaires municipales et communautaires (MAMC), du MEAA, du ministère de la Justice et du MECC (y compris la division de l’aménagement des forêts).

Par l’entremise de la page « *Exprimez-vous* », le GTNO a invité les résidents, les gouvernements autochtones, les administrations communautaires, les entreprises, l’industrie et les organisations non gouvernementales des TNO à faire part de leurs opinions sur le Plan du 25 mars au 17 avril 2026. Des lettres ont également été envoyées aux gouvernements et aux organisations autochtones, aux administrations communautaires ainsi qu’aux organisations non gouvernementales pour leur demander leur avis.

Un communiqué de presse et une campagne publicitaire sur les médias sociaux ont servi à faire connaître la page d’échanges avec le public « *Exprimez-vous* ». Les participants ont dû répondre à 19 questions et ont eu la possibilité de formuler des commentaires supplémentaires. Aucune donnée démographique n’a été recueillie afin de préserver l’anonymat des participants. Au total, six personnes ont répondu.

Conclusions tirées des réponses au sondage « *Exprimez-vous* »

Les réponses sont présentées par sujet, en fonction des questions posées dans le sondage « *Exprimez-vous* ». Certains sujets ont été regroupés afin d’éviter des répétitions. Les réponses aux questions font ensuite l’objet d’une discussion.

Objectif du Plan et lien avec le rétablissement de la population de caribous boréaux

Les avis étaient partagés en ce qui a trait à la clarté et à l’objet du document. L’un des participants a compris que l’objectif principal du document était d’éviter de perturber la population de caribous autant que possible grâce à des stratégies d’atténuation. D’autres répondants ont indiqué que le système à plusieurs niveaux, qui comprend des pourcentages, des catégories de gestion et des degrés d’intensité, prête à confusion et doit être simplifié. Une personne a fait remarquer que le Plan contenait beaucoup de jargon et a suggéré qu’il soit accompagné d’un résumé rédigé dans un langage simplifié.

Coopération, collaboration et transparence

Certains répondants ont estimé que le Plan avait été bien élaboré et qu’il reposait sur les principes de coopération, de collaboration et de transparence entre les partenaires de gestion; ils ont toutefois fait remarquer qu’il manquait de transparence, car son contenu est de nature plutôt technique et scientifique. Certaines personnes ont estimé que la notion de gestion adaptative mériterait d’être clarifiée, car elle était utilisée pour justifier le report de certaines mesures à une date ultérieure indéterminée. Les

répondants ont également demandé si la surveillance des caribous était suffisante pour éclairer la prise de décisions à leur égard.

Utilisation des connaissances traditionnelles, locales et scientifiques

Certains participants ont estimé que le document contenait une abondance d’informations scientifiques et de connaissances traditionnelles de grande qualité, tandis que d’autres ont contesté certaines des décisions scientifiques qui y étaient présentées, notamment celles concernant les zones tampons autour des routes et les systèmes de gestion des feux de forêt. Une des personnes participantes a fait remarquer que le changement climatique continuera d’avoir des répercussions importantes sur les feux de forêt et qu’il conviendrait donc de lui accorder davantage d’attention dans le document.

Mesures prises pour favoriser la conservation et le rétablissement de la population de caribous boréaux

Des répondants ont reconnu que certaines mesures de gestion figuraient dans le plan. Cependant, certains ont estimé que davantage d’informations devraient être fournies aux offices chargés de la gestion des terres et des eaux afin de s’assurer qu’ils disposent des outils et du soutien nécessaires pour intégrer la planification de l’aire de répartition à leurs travaux de recherche et à la prise de mesures réglementaires. Comme outil, ils ont notamment mentionné la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* (LGRVM), dans le cadre de laquelle tous les projets des TNO font l’objet d’un examen préalable. On a aussi souligné qu’il serait particulièrement utile de disposer d’indications sur la manière dont la planification de l’aire de répartition pourrait être prise en compte lors de l’examen et de l’évaluation des demandes réglementaires.

Des participants ont fait part de leur inquiétude quant au fait que la gestion de l’habitat du caribou boréal est basée sur un taux de survie de 60 %. Ce pourcentage découle du programme de rétablissement du caribou boréal d’ECCC, qui indique que l’animal a besoin d’au moins 65 % d’habitat non perturbé pour atteindre un taux de survie de 60 %. Des participants ont estimé que ce taux de survie n’était pas suffisant, le comparant au résultat d’un tirage à pile ou face. Compte tenu des pressions exercées par la chasse et la prédation, ainsi que d’autres menaces comme le changement climatique et les maladies, il a été recommandé d’examiner ce taux de survie de 60 % et d’envisager un taux de survie plus élevé pour assurer la pérennité du caribou boréal.

Des répondants ont suggéré de diffuser en continu des données relatives à la surveillance, notamment celles concernant la localisation et l’abondance de la population, soulignant l’utilité de ces informations, d’autant plus que les perturbations de l’habitat du caribou boréal risquent de s’intensifier.

Certains participants ont estimé que le Plan tenait compte des besoins biologiques de l’animal tout en définissant clairement des zones propices au développement responsable, établissant ainsi un bon équilibre entre les facteurs environnementaux et de développement économique. Une personne a suggéré que le Plan tienne compte de la remise en état à la clôture d’un projet. Il arrive souvent qu’à la liquidation d’une entreprise, la population et le gouvernement doivent prendre cette responsabilité, qui relevait à l’origine de l’industrie. En guise de solution, elle a proposé la création d’un fonds obligatoire destiné à pallier les perturbations en cas de faillite d’une entreprise.

Seuils et limites de perturbation

Certains se sont inquiétés de l’idée d’attendre que les limites de perturbation soient dépassées avant d’intervenir, se demandant comment les gestionnaires pourraient gérer la situation à ce stade. Il a donc été suggéré d’élaborer une procédure à suivre avant que le seuil de perturbation ne soit atteint. Celle-ci impliquerait notamment d’attribuer des taux de perturbation en fonction des besoins de l’industrie ou de la population, comme les routes ou les infrastructures liées à la sécurité nationale. Les gestionnaires devraient veiller à suivre cette procédure malgré les circonstances exceptionnelles ou la nécessité de mettre en place des infrastructures.

Une autre suggestion portait sur la gestion et la réduction des perturbations existantes par l’élaboration d’un plan concret comprenant un calendrier, des sanctions précises et des moyens juridiques pour le faire respecter. On suggérait également de mettre des fonds à disposition pour soutenir les mesures visant à réduire les perturbations. De plus, il serait préférable d’exclure la possibilité d’effectuer une compensation financière ou en nature en cas de perturbation, ce que les dirigeants d’entreprises pourraient considérer comme de simples dépenses commerciales. Il conviendrait plutôt de considérer avec soin le moment et le lieu où la perturbation a lieu. La compensation est une solution délicate, et elle est actuellement très peu, voire aucunement utilisée dans les TNO. Un répondant a souligné que, si le recours à des compensations était retenu comme solution, il conviendrait d’envisager un rapport de remplacement élevé de 1 : 15 ou de 1 : 100, par exemple, en raison des faibles capacités de remise en état du GTNO.

Activités liées à l’utilisation des terres

Les répondants ont proposé que les utilisations des terres considérées dans le Plan incluent notamment la coupe du bois et le développement de sources d’énergie renouvelable, comme les éoliennes et les panneaux solaires. Ils considéraient également que le Plan devrait tenir compte de l’accès accru aux zones tampons situées le long des routes par les chasseurs, les campeurs, les bûcherons, etc., qui ne manquera pas d’y étendre la zone d’influence.

Propositions d’activités liées à l’utilisation des terres

Certaines personnes ont estimé qu’on devrait fournir davantage de détails aux offices chargés de la gestion des terres et des eaux afin de s’assurer qu’ils disposent des outils et des ressources nécessaires pour intégrer la planification de l’aire de répartition à leurs travaux de recherche et à la prise de mesures réglementaires. D’autres ont considéré que le plan d’aménagement du territoire était utile pour prendre des décisions définitives sur les propositions d’activités liées à l’utilisation des terres, ajoutant qu’il serait pratique d’y inclure les coordonnées de personnes-ressources pour le Plan. Il a également été suggéré d’exiger que les propositions et les autorisations de projet aient des délais précis.

Révision quinquennale du Plan

Les répondants ont encouragé les responsables de la mise en œuvre du Plan à appliquer le principe de précaution, surtout vu la fragilité de l’écosystème de la zone concernée. Ils ont également indiqué que le Plan devrait être mis en œuvre en cas de forte baisse de la population de caribous boréaux. En outre, il a été suggéré de définir ce qui correspond à une forte baisse de la population, car il s’agit d’une approche réactive qui ne donne pas confiance en l’efficacité du Plan.

Prochaines étapes

Les commentaires recueillis dans le cadre des échanges avec le public contribueront à la poursuite de l’élaboration du Plan pour l’aire de répartition du caribou boréal de la région du Wek’èezhì aux Territoires du Nord-Ouest, qui doit encore être approuvé par le GTNO et l’Office des ressources renouvelables du Wek’èezhì. Une fois l’approbation finale obtenue, le Plan sera publié sur le site Web du GTNO et transmis aux partenaires de gestion.